

Communiqué de presse

Lancement de mesures environnementales complémentaires dans le cadre de l'étude de zone

Le sous-préfet de Saint-Nazaire, Eric de Wispelaere, a organisé le 17 mai 2024 une réunion du comité d'orientation stratégique de l'étude de zone marquant le lancement de la phase 3 de l'étude de zone de la CARENE (évaluation des impacts des activités humaines sur l'état des milieux et détermination des risques sanitaires).

Cette phase consiste en la réalisation d'un programme de mesures environnementales complémentaires prévues majoritairement entre l'automne 2024 et l'automne 2025.

De nombreuses investigations ont d'ores et déjà été conduites sur ce territoire (avec en particulier une étude récente sur la caractérisation de la qualité des eaux dans les puits privés dans le secteur de Méan-Penhoët) dont les résultats viennent d'être diffusés.

Rappel sur les objectifs de l'étude de zone

L'étude de zone lancée en 2021 sur 5 communes de la CARENE (Donges, Montoir-de-Bretagne, Trignac, Saint-Nazaire, Pornichet) est une démarche d'évaluation des impacts des activités humaines sur l'état des milieux et de détermination des risques sanitaires inhérents pour les populations.

Cette démarche conduite par l'État est suivie dans un cadre partenarial à travers un comité d'orientation stratégique réunissant régulièrement notamment parlementaires, élus locaux, associations et des industriels.

Rappel des 5 phases d'une étude de zone et prévision de calendrier

Phase 1 : État des lieux, définition du schéma conceptuel des expositions – phase terminée

Phase 2 : Modélisation de la dispersion atmosphérique et des transferts – phase terminée

Phase 3 : Mesures environnementales complémentaires – Lancement en réunion du 17 mai 2024

Phase 4 : Interprétation des résultats de mesures – prévision S2 2025-S1 2026

Phase 5 : Caractérisation des expositions et des risques sanitaires – selon les résultats de la phase 4

Cette étude est ambitieuse car il a été décidé de tenir compte des émissions industrielles et des émissions non liées aux secteurs industriels (activités portuaires, agricoles, trafic routier, chauffages domestiques...). Elle a déjà permis de caractériser les sources de pollution, notamment atmosphériques, sur le territoire de la CARENE.

Les phases de recueil des données environnementales disponibles et de modélisation, conduites par un cabinet d'études indépendant et présentées dans un rapport fin 2023, n'ont pas mis en évidence de dépassements des seuils de référence des 48 substances d'intérêt prises en compte pour la qualité de l'air .

Des mesures avaient également déjà été menées par Air Pays de la Loire en 2022 dans le cadre d'une pré-étude visant à dresser un état des lieux des concentrations dans l'air ambiant de Composés Organiques Volatils (COV) présentant des enjeux sanitaires. Hormis une influence limitée autour de plusieurs sites industriels, il apparaît que les concentrations mesurées étaient celles rencontrées classiquement sur les autres stations de surveillance de la région.

Néanmoins, un programme de mesures complémentaires dans l'environnement a été programmé pour affiner la connaissance sur l'exposition des populations vis-à-vis de certaines substances.

Plusieurs familles de polluants vont ainsi être mieux caractérisées : Composés Organiques Volatils - COV, SO₂, NO₂, Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques - HAP, particules. Par exemple, sur les particules fines, Air Pays de la Loire dispose actuellement de 2 stations de mesure en continu sur ce secteur, 8 emplacements supplémentaires, choisis avec attention selon les conclusions des deux premières phases de l'étude de zone (sources d'émissions atmosphériques, secteurs habités...), sont prévus avec 4 campagnes de 2 semaines permettant de disposer de données d'exposition représentatives sur l'année..

A l'issue de ces mesures, un diagnostic de l'état des milieux sera réalisé par un cabinet d'études indépendant spécialisé en études de risques sanitaires. Les investigations environnementales prévues représentent un budget de plus de 500000 € financé intégralement par l'Etat, auquel s'ajoutent les mesures d'ores et déjà réalisées ou prévues par les industriels.

Étude sur les puits :

Une campagne d'analyses des eaux de puits domestiques sur le quartier de Méan - Penhoët a été mise en œuvre en mars 2024 par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en lien avec la ville de Saint-Nazaire. Elle fait suite au signalement par une association de riverains au cours de l'été 2023 de la présence d'arsenic dans l'eau de 2 forages appartenant à des particuliers. L'objectif était de mieux caractériser la qualité de l'eau des puits dans ce secteur et d'établir, si nécessaire, des recommandations sanitaires.

27 particuliers ont fait part de leur accord pour que soient réalisées des analyses de l'eau de leurs puits.

Les recherches ne se sont pas limitées à l'arsenic mais ont été élargies à d'autres composés : éléments traces qu'ils soient métalliques ou non (aluminium, cadmium, cobalt, manganèse, nickel, cadmium, chrome, cuivre, plomb, antimoine, fer), composés organiques volatils, micropolluants organiques avec certains paramètres physico-chimiques (couleur, turbidité, conductivité...).

Les résultats d'analyses sont comparés en première intention aux normes de qualité définies pour les eaux destinées à la consommation humaine.

Le quartier de Méan-Penhoët étant desservi par le réseau d'adduction publique, l'eau des puits n'est donc pas utilisée pour la boisson, la préparation des repas ou l'hygiène corporelle. Les principaux usages annexes de l'eau des puits sont l'arrosage des jardins, des potagers et dans une moindre mesure le nettoyage des surfaces extérieures, le remplissage des piscines. Les normes de qualité pour les eaux destinées à la consommation humaine sont donc protectrices par rapport à ces usages annexes ; elles servent de référentiel permettant de situer la qualité de l'eau des puits.

Les résultats de cette campagne ne témoignent pas de fortes teneurs en arsenic et ne confirment donc pas le signalement de l'été 2023.

Pour 81 % des puits, l'eau respecte l'exigence de qualité pour les eaux destinées à la consommation humaine fixée pour ce paramètre ; des dépassements sont observés pour 19 % d'entre eux (5) et restent relativement modérés avec une teneur maximale mesurée 4 fois inférieure à celles signalées en 2023.

Les dépassements les plus fréquemment observés de la norme de qualité pour les eaux destinées à la consommation humaine concernent, au-delà de l'arsenic, l'aluminium et le manganèse : 26 % des puits présentent une teneur au-delà de la norme pour l'aluminium, ce chiffre est de 15 % pour le manganèse.

Aucun dépassement de norme n'est observé pour les micropolluants organiques. Certains d'entre eux ont néanmoins été détectés dans 60 % des puits mais à l'état de traces. Cette

campagne d'analyses ne témoigne donc pas d'une pollution marquée et généralisée de l'eau pour les composés recherchés, certains puits présentant néanmoins une qualité de l'eau dégradée. Qu'il s'agisse de l'arsenic, de l'aluminium et du manganèse, il n'est pas observé de secteurs dans le quartier de Méan-Penhoët qui seraient plus particulièrement concernés par des dépassements des normes. Ces 3 composés peuvent avoir une origine naturelle ou liée aux activités humaines.

Les résultats de cette campagne sont restitués aux particuliers concernés avec des recommandations sanitaires adaptées en fonction des résultats de l'analyse. Le remplissage des piscines est, dans tous les cas, déconseillé ; les pratiques d'arrosage du potager le sont également dans certaines situations (9) pour éviter le transfert de polluants dans les légumes ou les fruits. Les usages d'arrosage des pelouses ou de nettoyage extérieur à l'habitat sont dans tous les cas possibles.

De nouvelles analyses seront réalisées sur quelques puits à la fin de l'été pour s'assurer d'une absence d'évolution de la qualité des eaux en période de basses eaux.

Une synthèse des résultats de cette campagne d'analyse sera disponible sur le site internet de l'ARS la semaine prochaine.

Rappel sur l'état de santé des habitants de la CARENE

Si l'état de santé de la population a globalement progressé sur le territoire de la CARENE au cours de la dernière décennie, la situation locale reste moins favorable que la moyenne nationale. Depuis 2019, des actions sont menées par l'Etat et les collectivités territoriales pour améliorer la santé des habitants. Parmi elles, un nouveau contrat local de santé intercommunal permettra de renforcer la prévention et de promouvoir de nombreuses actions visant à améliorer la santé des habitants du territoire.

Des origines multifactorielles

De multiples facteurs, qui se cumulent et interagissent tout au long de la vie, peuvent influer sur l'état de santé, notamment liés à la génétique, aux comportements et habitudes de vie et aux expositions professionnelles et environnementales. Selon le centre national de recherche sur les cancers, les causes des cancers à l'échelle nationale sont majoritairement non évitables (âge, génétique...).

Agir sans attendre sur les différents facteurs de risque

Sans attendre les conclusions finales des études, les acteurs locaux poursuivent leur engagement pour prévenir une part importante des cancers et, de façon générale, améliorer la santé des habitants de la CARENE en agissant sur les différents facteurs de risque, qu'ils soient comportementaux ou environnementaux, dans le cadre d'un plan d'actions global lancé dès 2020.

Un Contrat Local de Santé Intercommunal (CLSI) financé par Saint-Nazaire Agglo et par l'ARS, vise à conforter le caractère systématique des actions et mobiliser une pluralité d'acteurs. Ce contrat s'articule autour de 5 axes stratégiques répondant aux enjeux du territoire :

- Renforcer l'interconnaissance et la coordination des acteurs ;
- Promouvoir des environnements favorables à la santé ;
- Favoriser l'accès aux droits et aux soins ;
- Améliorer la santé mentale et lutter contre les addictions ;
- Réduire la prévalence et la sur- incidence des cancers.

Par ailleurs, une dynamique s'est mise en place pour lutter contre les addictions (notamment à l'alcool et au tabac) dans l'agglomération.

En matière d'actions concrètes sur le secteur industriel, la raffinerie TotalEnergies a par exemple engagé un programme de travaux dès 2024 sur un de ses appontements pour limiter les émissions de COV lors des opérations de chargement/déchargement de navires et a mis en

place dans le bourg de Donges une surveillance en continu de la qualité de l'air sur le benzène depuis janvier 2024.

Pour aller plus loin

Il est possible de consulter les différentes études déjà conduites dans le cadre de l'étude de zone :

<https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/etude-zone-sur-le-secteur-de-la-carene-a5689.html>

En matière sanitaire :

Dossier plus complet sur les actions engagées sur le territoire : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr>

Rapport complet de l'ORS : <https://www.orspaysdelaloire.com>

Etude du registre des cancers : <https://www.registre-cancers-44-85.fr>

Contact presse :

Préfecture de la Loire-Atlantique et des Pays de la Loire

02 40 41 20 20

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr